

M A I R I E  
DE  
**FIGANIÈRES**

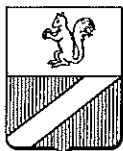
B.P. 33

Code Postal : 83830

Téléphone 04 94 50 93 60

Télécopie 04 94 50 93 64

figanieres@wanadoo.fr

<http://www.figanieres.com>

**REGLEMENT DE L'ETABLISSEMENT  
D'ACCUEIL ET DE LOISIRS DE FIGANIERES  
(EAL)  
2016/2017**

- 1- L'EAL accueille les enfants de 3 à 11 ans durant les périodes de vacances scolaires (sauf Noël) du lundi au vendredi de 7h30 à 18h et les mercredis en période scolaire de 11h30 à 18h.
- Les enfants sont accueillis de 7h30 à 9h pour les vacances scolaires ou à 11h30 à la sortie de l'école les mercredis.
  - Et sont libérés à partir de 16h30 jusqu'à 18h dernier délais sous présence d'un parent.

Les parents devant exceptionnellement amener ou venir chercher leur(s) enfant(s) en dehors des heures prévues à cet effet devront s'adresser à la directrice afin de savoir si cela est possible et fournir une décharge.

Nous ne laisserons partir votre enfant qu'avec une personne dont le nom aura été communiqué à la directrice et qui présentera une pièce d'identité le jour même.

- 2- Le prix de journée est calculé en fonction des revenus de la famille et de sa composition. **La somme de 5 euros par jour réservé (prix du repas+goûter) est versée lors de l'inscription en mairie. Seules les modifications faites au maximum 2 semaines avant la date concernée seront prises en considération et donneront lieu à remboursement. Pour toute absence pour maladie, un certificat médical devra être présenté sous 48h en mairie ou à la directrice du centre, faute de quoi aucun remboursement de journée ne sera effectué (le repas reste dû). Il en est de même pour les mercredis ou les vacances scolaires.**
- 3- Chaque séjour devra être réglé impérativement soit à l'inscription, soit à la réception de la facture, l'inscription de l'enfant sera annulée dans le cas contraire. Aucune inscription ne se fera en dehors des dates prévues à cet effet et ne sera possible si un impayé est noté sur des séjours antérieurs.
- L'inscription pour les mercredis se fait sur plusieurs mois et jusqu'à une date et un effectif limites désignés par la mairie.
- Les remboursements de prix de journée n'auront lieu que sur justificatif médical. En ce qui concerne les repas une carence de 2 jours sera retenue à compter du signalement de l'absence à venir par le(s) responsable(s) légaux de l'enfant.
- 4- Les paiements se font par chèques libellés à l'ordre de la « régie du centre aéré », par espèces avec l'**appoint** ou par CESU.

- 5- Les parents peuvent s'arrêter sur le parking « dépose rapide » devant le bâtiment, et **doivent accompagner leur(s) enfant(s) jusqu' à l'accueil de l'EAL afin de se présenter à un animateur.**
- 6- Le repas du midi et le goûter sont fournis par l'EAL, ainsi que les pique-niques. Hormis cas de nécessité physiologique, la direction de l'EAL a décidé de ne pas mettre en place de collation du matin pour favoriser l'appétit des enfants lors du repas du midi. Lors d'un cas d'allergie alimentaire, un plan d'accueil individualisé devra être mis en place avec certificat médical et protocole pour amener les repas personnels de l'enfant concerné.
- 7- Durant les vacances scolaires un programme hebdomadaire d'activités est affiché à l'entrée de l'établissement ainsi que sur internet sur le site de la ville « [www.figanieres.com](http://www.figanieres.com) rubrique « vivre à Figanières », « EAL », nous demandons aux parents de bien vouloir s'y référer afin d'équiper au mieux leur(s) enfant(s) pour la journée. Durant le séjour de votre enfant, il vous est demandé de fournir (suivant planning) :
- Une casquette
  - Un sac à dos confortable adapté à la taille de votre enfant
  - Une petite bouteille d'eau ou une gourde
  - Des chaussures fermées type « basket » (les claquettes et ballerines sont déconseillées par sécurité pour votre enfant)
  - Un maillot de bain (pas de short de bain, interdit dans la plupart des piscines)
  - Un drap de bain
  - Un change complet pour l'enfant (**tous âges**) à laisser dans son casier le 1<sup>er</sup> jour et à renouveler si nécessaire au cours du séjour.
  - Pour les enfants de 3 à 11 ans, préparer un vélo type VTC/VTT ainsi qu'un casque et accessoirement des gants (protection supplémentaire), l'activité pouvant être programmée à chaque période de vacance ainsi que pour certains mercredis.
  - Nous demandons, pour éviter la perte, la confusion du matériel, de bien vouloir marquer chaque élément cité dans cette liste au nom de votre enfant.
  - Une attestation de test de natation (enfants sachant nager) pour les possibles activités aquatiques en été.
  - Une paire de chaussons
- 8- La municipalité se réserve le droit de fermer l'EAL pour des cas caractérisés de pandémie ou autres cas à risque mettant en jeu la santé des enfants.

Il est conseillé de ne pas donner à l'enfant d'argent de poche, d'objets de valeur, ou autres objets personnels. L'EAL décline toute responsabilité quant à la perte, la détérioration, le vol ou tout autre dommage causé aux vêtements et effets personnels.

Les responsables de l'EAL ont pour objectif d'assurer aux enfants qui leur sont confiés les meilleures conditions possibles de séjour : des animations, des distractions, mais aussi la sécurité et la qualité de vie.

Cela requiert l'efficacité et la disponibilité des animateurs, une organisation stricte au sein de l'EAL, mais également un comportement correct des enfants et le RESPECT DES REGLES DE LA VIE EN COLLECTIVITE.

Contacts : [ealfiganieres@live.fr](mailto:ealfiganieres@live.fr)

06.17.29.93.15 (directrice)

(Signature à reporter sur la fiche complémentaire)